

ANNEXE D: ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT SUR LE FINANCEMENT DE LA POLITIQUE DE COHÉSION 2021- 2027 POUR LA FRANCE

La présente annexe D, qui s'inscrit dans le prolongement de la proposition de cadre financier pluriannuel 2021-2027 de la Commission du 2 mai 2018 [COM(2018) 321], présente les avis préliminaires des services de la Commission sur les domaines d'investissement prioritaires et les conditions-cadres pour la mise en œuvre effective de la politique de cohésion 2021-2027. Ces domaines d'investissement prioritaires sont définis sur la base du contexte plus large des obstacles à l'investissement, des besoins d'investissement et des disparités régionales examinées dans le rapport. La présente annexe⁽⁷⁴⁾ fournit la base pour un dialogue entre la France et les services de la Commission en vue de la programmation des fonds de la politique de cohésion (Fonds européen de développement régional et Fonds social européen plus). Étant donné que les seules régions françaises moins développées se trouvent parmi les régions ultrapériphériques, et que ces dernières reçoivent une enveloppe nettement plus importante au titre du Fonds européen de développement régional, indépendamment de l'allocation spécifique accordée pour compenser le surcoût lié à leur handicap visé à l'article 349 du TFUE, la présente annexe attire systématiquement l'attention sur la situation spécifique des régions ultrapériphériques.

Objectif stratégique 1: une Europe plus intelligente - Transformation industrielle innovante et intelligente

Bien que la France soit un innovateur notable, ses performances en matière d'innovation demeurent inférieures à celles des champions de l'innovation de l'UE et font apparaître une importante disparité entre les régions. La France n'est pas en passe d'atteindre son objectif de 3 % pour 2020 en ce qui concerne l'intensité de recherche-développement totale. Les besoins et le potentiel nationaux et régionaux doivent être pris en compte, de même que les stratégies de spécialisation intelligente en faveur de l'innovation régionale et les synergies avec les programmes Horizon Europe et InvestEU. Les disparités internes devront être prises en considération lorsque les niveaux d'investissements régionaux dans la recherche et le développement seront augmentés pour les rapprocher de ceux des régions françaises les plus avancées (Île-de-France et Midi-Pyrénées, par exemple).

Des besoins d'investissement hautement prioritaires⁽⁷⁵⁾ sont mis en évidence en vue de renforcer les **capacités de recherche, de développement et d'innovation**, et notamment d'améliorer la collaboration et les mécanismes de collaboration (les pôles, par exemple) entre les instituts de recherche publics et les entreprises privées, et de contribuer à accroître la compétitivité de l'économie française en élaborant de nouveaux produits, de nouvelles technologies et de nouveaux processus pouvant être mis en œuvre dans le secteur de la production.

Des besoins prioritaires en matière d'investissement ont donc été mis en évidence en vue de:

- renforcer, sur la base des stratégies de spécialisation intelligente actualisées en faveur de l'innovation régionale, l'attractivité des activités françaises de recherche, de développement et d'innovation au niveau régional, y compris par le recrutement de chercheurs hautement qualifiés et compétents;
- soutenir la transformation et l'élaboration de nouvelles chaînes de valeur, en favorisant le développement des compétences, des technologies et des infrastructures nécessaires et en stimulant la coopération intégrée dans les nouvelles chaînes de valeur entre les programmes et au-delà des frontières;
- tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des petites et moyennes entreprises et des pouvoirs publics, en particulier dans le cadre de projets interrégionaux.

La France affiche des résultats inférieurs à la moyenne de l'UE en ce qui concerne l'activité entrepreneuriale, et l'indice de compétitivité régionale des petites et moyennes entreprises fait apparaître d'importantes disparités internes. Des besoins d'investissement hautement prioritaires ont donc été mis en

⁽⁷⁴⁾ La présente annexe doit être lue en parallèle avec la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion [COM(2018) 372] et à la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds social européen plus [COM(2018) 382], en particulier en ce qui concerne les exigences de concentration thématique et l'affectation urbaine prévues dans ces propositions.

⁽⁷⁵⁾ L'intensité des besoins est classée en trois catégories, par ordre décroissant: besoins hautement prioritaires, besoins prioritaires et besoins.

évidence en vue d'améliorer la croissance et la compétitivité des petites et moyennes entreprises, d'opérer une transformation industrielle intelligente et de favoriser le renforcement des connexions entre les acteurs (regroupements), en particulier pour:

- contribuer à la création de nouvelles entreprises (start-ups) en facilitant l'intégration des résultats de la recherche, du développement et de l'innovation dans le processus d'exploitation économique des nouvelles petites et moyennes entreprises du secteur productif et du secteur des services;
- contribuer au développement des entreprises nouvellement créées et aider les jeunes dirigeants de petites et moyennes entreprises au cours de la phase de démarrage de leur entreprise (pépinières, par exemple);
- contribuer à améliorer la position des petites et moyennes entreprises françaises sur les marchés intérieurs et extérieurs de l'UE, notamment par la coopération transfrontalière et transnationale.

Objectif stratégique 2: une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone – Transition énergétique propre et équitable, investissements verts et bleus, économie circulaire, adaptation au changement climatique et prévention des risques

Conformément aux objectifs européens en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, la France ambitionne de produire davantage d'énergie renouvelable et d'améliorer son efficacité énergétique, afin de parvenir à réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 1990.

Des besoins d'investissement hautement prioritaires ont donc été mis en évidence en vue de promouvoir les **énergies renouvelables**, et notamment:

- de soutenir le déploiement des énergies renouvelables, y compris l'utilisation efficace de la biomasse (par exemple, des infrastructures à petite échelle pour la production d'énergie renouvelable);
- d'augmenter la part des énergies renouvelables dans les systèmes de refroidissement et les secteurs de l'électricité dans les régions ultrapériphériques qui sont déconnectées du réseau électrique européen;
- de soutenir les actions menées en conformité avec l'initiative en faveur d'une énergie propre pour les îles (Corse).

Des besoins hautement prioritaires ont donc également été mis en évidence en vue de promouvoir des mesures d'**efficacité énergétique**, et en particulier de contribuer à l'utilisation efficace de l'énergie:

- dans le secteur résidentiel social et privé (propriétaires à faibles revenus);
- dans les services (y compris les infrastructures sociales, d'éducation et de santé);
- dans l'industrie (bâtiments et émissions de gaz à effet de serre résultant de processus);
- dans les infrastructures, les technologies et les compétences, afin de favoriser la transition vers une production à faible intensité de carbone dans les pôles industriels où la proximité offre des conditions propices à l'économie circulaire, à la symbiose industrielle et à d'autres moyens de promouvoir l'utilisation efficace des ressources et de l'énergie.

En outre, des besoins d'investissement hautement prioritaires ont été mis en évidence en vue de promouvoir la **transition vers une économie circulaire**.

Par ailleurs, des besoins d'investissement hautement prioritaires ont également été mis en évidence en vue de promouvoir l'approvisionnement en eau potable, le traitement des eaux usées, ainsi que la collecte et la gestion des déchets municipaux dans les régions ultrapériphériques françaises, notamment en soutenant:

- les infrastructures de traitement des eaux usées et les réseaux d'approvisionnement en eau propre (uniquement si la connexion des citoyens au réseau est garantie et contrôlée);
- les infrastructures à petite échelle pour le traitement propre des déchets, et les investissements destinés à accélérer la transition vers une énergie propre.

La France est concernée par la protection de la biodiversité, étant donné qu'elle est l'un des dix États membres comptant le plus grand nombre d'espèces menacées et l'État membre comptant le plus grand nombre de régions biogéographiques. Des besoins d'investissement ont donc été mis en évidence en vue de renforcer la biodiversité et les infrastructures vertes dans l'environnement urbain, ainsi que de réduire

la pollution, en particulier pour contribuer à protéger et à valoriser la biodiversité terrestre et marine et leurs écosystèmes naturels fragiles, également en coopération avec les îles/territoires voisins.

En France, les effets négatifs du changement climatique – notamment les inondations survenues dans les bassins hydrographiques (Loire, Rhône) et les zones côtières (régions atlantiques) – et des grandes catastrophes naturelles sont de plus en plus ressentis. Des besoins d'investissement hautement prioritaires ont donc été mis en évidence en vue de favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes.

Objectif stratégique 3: une Europe plus connectée - Mobilité et innovation régionale et connectivité des technologies de la communication

Dans les régions ultrapériphériques françaises, la couverture des réseaux d'accès de nouvelle génération est actuellement beaucoup plus faible que la moyenne européenne. Des besoins d'investissement prioritaires ont donc été mis en évidence en vue d'améliorer la connectivité numérique dans ces régions. Dans quelques zones rurales de la France métropolitaine, le déploiement du haut débit ultrarapide n'est pas encore achevé. Des besoins d'investissement ont été mis en évidence dans les zones rurales pour lesquelles il sera démontré que la participation du Fonds européen de développement régional apporte une valeur ajoutée en vue de parachever le déploiement en cours des réseaux à haut débit ultrarapides.

Les régions ultrapériphériques françaises sont confrontées à des problèmes d'accessibilité par voie maritime ou aérienne. Le manque de transports publics et le retard de développement des infrastructures routières perpétuent la dépendance à l'égard des transports individuels. Des besoins d'investissement prioritaires ont donc été mis en évidence en vue de promouvoir une mobilité multimodale durable, et notamment de soutenir:

- les investissements dans les transports visant à compenser les surcoûts liés à l'éloignement, qui peuvent être considérés comme prioritaires au titre du Fonds européen de développement régional, en premier ressort avec l'aide de l'allocation spécifique;
- des actions transnationales visant à mieux connecter les régions ultrapériphériques aux pays ou territoires voisins.

Objectif stratégique 4: une Europe plus sociale - Mise en œuvre du socle européen des droits sociaux

La France reste confrontée à des difficultés persistantes sur le marché du travail, en particulier pour les personnes peu qualifiées, issues de l'immigration et vivant dans des zones défavorisées. Des besoins d'investissement hautement prioritaires ont donc été mis en évidence **en vue d'améliorer l'accès à l'emploi, en particulier pour les jeunes, les chômeurs de longue durée et les personnes inactives, de promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale et de moderniser les institutions et les services du marché du travail**, en particulier pour:

- mettre en place des mesures de repérage et d'activation, destinées notamment aux personnes inactives et aux jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation, en particulier dans les régions ultrapériphériques;
- fournir un soutien intégré et des formations qui soient adaptés aux besoins des demandeurs d'emploi et des personnes inactives;
- soutenir les mesures visant à améliorer les pratiques de recrutement et à lutter contre les discriminations;
- apporter un soutien à l'emploi indépendant et à l'entrepreneuriat (social);
- anticiper l'évolution à long terme de l'emploi dans la conception des stratégies nationales et régionales en matière de compétences;
- moderniser les institutions et les services du marché du travail en faveur d'une approche intégrée.

La France souffre d'une inadéquation persistante des compétences, trouvant son origine dans la faiblesse de l'enseignement et de la formation professionnels initiaux, à un accès inégal à la formation continue, ainsi qu'à un taux élevé de décrochage scolaire dans les régions défavorisées et dans les régions ultrapériphériques. Des besoins d'investissement hautement prioritaires ont donc été mis en évidence **en vue d'améliorer la qualité, l'efficacité et l'adéquation aux besoins du marché du travail de l'éducation et de la formation, de promouvoir l'égalité d'accès à des cursus d'éducation et de**

formation inclusifs et de qualité ainsi que l'achèvement de ces cursus, en particulier pour les groupes défavorisés, et de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment des systèmes flexibles de reconversion professionnelle et de renforcement des compétences, et en particulier:

- fournir un soutien et des informations ciblés pour prévenir le décrochage scolaire, en particulier dans les régions ultrapériphériques;
- apporter un soutien ciblé à l'intervention précoce, y compris par le biais des écoles de la deuxième chance;
- développer les compétences des enseignants, des formateurs, des responsables d'établissement et du personnel de l'enseignement supérieur;
- dans les régions ultrapériphériques, contribuer à mettre en place de nouvelles infrastructures d'éducation et à améliorer les infrastructures existantes;
- faciliter la mobilité des apprenants, des enseignants et des formateurs, en particulier dans les régions ultrapériphériques;
- promouvoir l'enseignement et la formation professionnels comme parcours professionnel de qualité et renforcer la formation par le travail;
- améliorer les compétences de base de la population adulte et soutenir la validation des compétences;
- fournir des services d'orientation et de formation continues pour la mobilité professionnelle.

L'inclusion sociale reste problématique, notamment dans les régions défavorisées et pour les personnes issues de l'immigration, et l'accès aux soins de santé se dégrade dans les zones rurales et les régions ultrapériphériques. Des besoins d'investissement hautement prioritaires ont donc été mis en évidence **en vue d'encourager l'inclusion active, de promouvoir l'intégration socioéconomique des ressortissants de pays tiers** et, dans les régions ultrapériphériques, **d'améliorer l'égalité d'accès en temps utile à des services de qualité, durables et abordables**, en particulier pour:

- élaborer et déployer des politiques intégrées d'inclusion active;
- soutenir les mesures visant à améliorer l'accès à l'emploi pour une main-d'œuvre diversifiée;
- organiser des actions de sensibilisation et d'engagement afin de lutter contre les discriminations;
- dans les régions ultrapériphériques, contribuer à mettre en place de nouvelles infrastructures de santé et à améliorer les infrastructures existantes, en passant d'un modèle centré sur l'hôpital à davantage de soins de santé ambulatoires, primaires et de proximité.

Objectif stratégique 5: une Europe plus proche des citoyens - Encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières et des initiatives locales

La cohésion des différents territoires français est un défi permanent, qui nécessite des mesures spécifiques et ciblées pour faire face à la multiplicité des besoins. Une réponse souple, adaptée à l'évolution de chaque territoire, impliquant les acteurs locaux et combinant les ressources pertinentes, doit être mise en œuvre sur la base de stratégies intégrées et durables. Compte tenu de ses nombreuses frontières maritimes et terrestres et des liens étroits qu'elle entretient avec ses pays voisins, la France devrait soutenir la coopération transnationale et transfrontière, la stratégie de l'UE pour les macrorégions alpine et atlantique et l'intégration des régions ultrapériphériques dans leur environnement voisin.

Des besoins d'investissement hautement prioritaires ont donc été mis en évidence en vue de favoriser le développement intégré dans différents types de domaines au moyen d'investissements territoriaux intégrés, d'initiatives de développement local menées par des acteurs locaux et d'autres actions spécifiques, notamment:

- renforcer l'intégration socioéconomique des communautés marginalisées, des migrants et des groupes défavorisés au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux.

Dans les zones urbaines, dans le cadre d'une stratégie intégrée, contribuer:

- à régénérer les zones défavorisées et à intégrer les personnes issues de l'immigration en investissant pour combler le déficit d'infrastructures de santé et d'éducation;
- à la culture et au tourisme.

Dans les zones rurales et côtières isolées, améliorer la gestion des ressources naturelles dans le cadre

d'une stratégie intégrée.

Dans les régions ultrapériphériques:

- renforcer et protéger la biodiversité et améliorer l'environnement, également en coopération avec les îles/territoires voisins;
- soutenir l'énergie non polluante et les transports publics propres (y compris des infrastructures spécifiques, hors matériel roulant, permettant d'améliorer la performance énergétique des transports publics, en leur donnant par exemple un accès préférentiel aux zones urbaines).

Dans les zones transfrontalières, faciliter la mobilité transfrontalière de la main-d'œuvre (au moyen de transports publics propres).

Facteurs favorisant la mise en œuvre efficace de la politique de cohésion

- utiliser plus largement les contributions et/ou instruments financiers destinés au compartiment «France» d'InvestEU pour toutes les activités génératrices de recettes et d'économies;
- prendre en compte les conséquences de la décentralisation vers les régions en augmentant les capacités d'audit globales, en rationalisant les procédures régionales uniformes et en réduisant le nombre de programmes;
- consolider les capacités administratives des régions ultrapériphériques afin de renforcer la mise en œuvre conforme à la législation et régulière des fonds et de soutenir les autorités locales chargées de mettre en œuvre les stratégies dans les domaines concernés par les outils d'investissement territorial intégrés;
- soutenir les régions en transition industrielle, en tenant compte des enseignements tirés dans les Hauts-de-France, le Centre-Val de Loire et le Grand-Est au cours de la mise en œuvre du projet pilote de la Commission sur la transition industrielle, notamment en facilitant l'adoption de nouvelles technologies, en favorisant la décarbonation, en soutenant une croissance inclusive et en adaptant les compétences de la main-d'œuvre aux besoins futurs;
- améliorer l'efficacité des mesures de prévention et de lutte contre les conflits d'intérêts, la fraude et la corruption;
- favoriser une forte participation des autorités locales, des partenaires sociaux et des organisations de la société civile à la programmation et à la mise en œuvre, cette participation demeurant un facteur clé de réussite;
- soutenir autant que possible l'innovation et l'expérimentation (sociales).